

COMMENT METTRE EN PLACE UN PROJET COLLECTIF DE VAE ?

UN PROJET EN TANT QUE TEL

JUIN 2024

C'est un projet en tant que tel, avec des objectifs identifiés, une durée et des moyens alloués.

La conception du projet

C'est une phase fondamentale au cours de laquelle le chef de projet doit penser à réunir les conditions de réussite du projet. Il lui faut d'abord donner du sens à son projet : quels enjeux pour le territoire, pour l'entreprise, pour le public ?

Établir un diagnostic RH : une étape fondatrice

1. DANS LE CADRE D'UN PROJET TERRITORIAL

- Établir un diagnostic local réalisé de façon à partager avec les acteurs concernés une problématique emploi compétences pour laquelle la VAE serait une réponse pertinente
- Connaître le territoire dans ses atouts et ses faiblesses
- Trouver une convergence d'intérêt avec le public cible.

2. DANS LE CADRE D'UN PROJET D'ENTREPRISE

Afin d'identifier les enjeux RH au sein de l'entreprise, il s'agit de :

- Définir la problématique
- Identifier la valeur ajoutée que présente la VAE.

Identifier tous les acteurs

Il s'agit d'identifier tous les acteurs concernés par le projet afin de les associer. Cela suppose de rencontrer les acteurs (financeurs, opérateurs, institutions, entreprises...), de bien connaître leurs niveaux d'intervention, leurs champs de compétences et leur légitimité.

Outre la définition d'une problématique à résoudre en commun, ce nouveau collectif d'acteurs doit se structurer en comité de pilotage du projet et comité technique.

En entreprise, l'équipe managériale sera associée au projet collectif de VAE, afin de soutenir la démarche des salariés des équipes.

Définir les objectifs

Cette phase consiste à la formulation du projet. Il s'agit de :

Définir clairement les **objectifs du projet** et traduire ces objectifs en termes de **résultats attendus**, si possible **mesurables**.

Cibler le **public bénéficiaire**, les salariés concernés et identifier leurs **caractéristiques**.

Définir les **certifications visées**.



Définir le plan d'actions

Il s'agit de formaliser **l'ensemble des actions** à mettre en œuvre et, éventuellement de construire les **partenariats** utiles. Cela conduit corrélativement à **planifier** les actions constitutives du projet, à **évaluer le budget** nécessaire et trouver les financements.

Cette phase de conception se traduit par des temps de préparation et de formalisation du projet, ainsi que des temps d'organisation d'entretiens et de réunions avec les acteurs dont certains deviendront les futurs partenaires du projet. Elle s'achève avec l'obtention des financements utiles au projet.

La réalisation du projet

C'est la phase de **mise en œuvre** des actions planifiées et de leur suivi. Cela passe par un temps où il faut **promouvoir** le projet, puis **coordonner** les différentes actions en respect du cadre défini : objectifs, partenariats, planning... Au cours de cette phase, on suit le parcours de VAE des candidats engagés dans le projet.

L'évaluation du projet

Cette dernière phase permet de tirer les enseignements du projet réalisé. Les partenaires, les financeurs, voire les commanditaires et les politiques attendent les **conclusions** de cette évaluation de la conduite du projet : **résultats** obtenus, **difficultés** rencontrées, **impacts** observés...